

LE BIMENSUEL DES ORGANISMES SANS BUT LUCRATIF

/// ISSN 0755-006 /// Numéro spécial du 15 octobre 2019

/// www.juriseditions.fr

JURISassociations

numéro
spécial

FORUM NATIONAL DES

**ASSOCIATIONS
FONDATIONS**

ÉDITO

/// Ensemble pour construire
l'avenir !

P. 5

PAROLES D'ACTEURS

/// Le mot des partenaires

P. 7

ENGAGEMENT ASSOCIATIF

UN ENJEU DE SOCIÉTÉ

/// Citoyenneté /// Jeunesse /// Reconnaissance /// Entreprises /// Europe /// Service civique

P. 12



juris
éditions

DA|LOZ

..... **51 ateliers pratiques**

9h30	Comment financer les indemnités de fin de carrière ?
	Fonds de pérennité : un outil pour allier projet philanthropique et développement des sociétés sur le long terme.
	Contributions volontaires en nature : comment les valoriser ?
10h15	Trésorerie : comment capter du rendement dans un contexte de taux bas ?
	Quelle gestion des données pour fidéliser ses communautés ?
	L'évolution des traitements comptables dans le secteur social médico-social.
11h00	Contrat Impact Social : une nouvelle ambition pour la France.
	Comment réussir sa stratégie de marque pour en faire un vecteur de communication et de collecte ?
	Le digital au service du développement de l'action sociale.
11h45	Collecte de dons, cotisations de vos adhérents, vers un nouveau prélèvement SEPA, digitalisé ET sécurisé ?
	Associations sportives : environnement et transparence financière.
	Le DLA : un dispositif d'accompagnement au service du développement des associations.
12h30	Les 5 piliers de la communication digitale des associations.
	L'actualité du mécénat.
	Fraude au président : comment s'organiser pour limiter ce type de risque au sein des associations ?
13h	Mécénat : quel formalisme à respecter par les structures bénéficiaires ?
	Bénévoles et autres personnels mis à disposition : comment maîtriser les risques ?
	Chèque emploi associatif & Impact emploi association : simplifiez les formalités liées à l'emploi.
13h30	Recevoir des paiements en ligne pour mon association, et après ?
	Les Français et la collecte de dons.
	Entreprises et ESS, des périmètres en mouvement.
14h	Comment le CRM vous permet de fédérer et fidéliser vos adhérents, bénévoles et donateurs.
	Digitalisation : au-delà des mots, des briques logicielles à assembler pour un système d'informations durable.
	7 clés pour gagner du temps dans la gestion quotidienne de votre association grâce au numérique.
14h45	Coups de cœur « Alimentation et Santé » : découvrez 6 projets innovants.

13h15	Bien comprendre le nouveau compte emploi ressources (CER).
	ESS & culture : enjeux, décryptage et perspectives.
	Utiliser le digital comme levier pour la simplification de la gestion des encaissements de votre association.
14h	Le neuromarketing, au service de la philanthropie.
	Virus, cyberattaques : comment protéger votre association ?
	Faites le point sur votre maturité numérique et trouvez des solutions adaptées.
14h45	Contribution des bénévoles, mise à disposition, dons... Quelles nouveautés ?
	Mécénat et sponsoring : enjeux et actualités.
	Ayez les moyens de vos ambitions en optimisant vos process de budget, de forecast et de reporting.
15h30	Appel public à la générosité : les évolutions récentes de la réglementation.
	Booster l'engagement bénévole !
	Réforme de la formation professionnelle : quels impacts pour le monde associatif ?
16h15	Utilité sociale : l'avantage compétitif des entreprises associatives.
	Jeux de Paris 2024 : comment profiter des opportunités et être acteur de cette organisation ?
	Investir responsable et durable : est-ce possible ?
17h	Prestations de services entre associations et enjeux TVA.
	Responsabilité sociétale des entreprises (RSE) : enjeux et opportunités pour les associations.
	Choisir les bons outils pour gérer son association à l'heure du numérique.
17h	Les points clés pour passer au nouveau plan comptable des associations.
	Comment remplir efficacement le formulaire unique de demande de subvention ?
	Le mécénat de compétences, un effet de levier de management pour toutes les tailles d'entreprises.
17h	Comment inspirer confiance aux donateurs : bonnes pratiques et questions essentielles à se poser.
	Prendre le virage du numérique : choisir les bons outils, compter sur les bonnes personnes.
	Responsabilité civile : acteurs du médico-social connaissez-vous vos risques ?
17h	ESSMS, le nouveau plan comptable des associations gestionnaires.
	La cartographie des risques liés à l'association.

..... **24 conférences techniques & 2 temps forts**

9h00	11h15	14h00	16h15
Les 10 ans du fonds de dotation : pérennité ou transformation en FRUP ? <i>CNCC</i>	Quel rôle économique pour les associations & fondations aujourd'hui, et demain ? <i>CONFÉRENCE PLÉNIÈRE</i>	Digital : un levier de développement d'e-nnovation sociale dans l'ESS. <i>CHORUM</i>	Associations & Fondations, au cœur de l'innovation sociale ! <i>CONFÉRENCE PLÉNIÈRE</i>
Le nouveau règlement comptable : comment l'appliquer en janvier 2020 ? <i>CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES</i>	Rebondir après une épreuve : le rôle des structures de l'ESS. <i>CHORUM</i>	L'impact social dans les associations : une approche RSE pour le mesurer. <i>CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES</i>	Organismes gestionnaires d'établissements ESMS : le point sur vos futures obligations comptables au 1 ^{er} janvier 2020. <i>CNCC</i>
Objectifs de développement durable : l'opportunité d'innover pour les associations ? <i>FONDATION DE FRANCE</i>	Comment essayer un projet qui fonctionne ? <i>CRÉDIT COOPÉRATIF</i>	Mettre en avant son impact sociétal peut-il faciliter l'accès aux financements ? <i>CRÉDIT COOPÉRATIF</i>	L'évaluation : des méthodes mais surtout une nouvelle façon d'être et d'agir. <i>FONDATION DE FRANCE</i>
Les modèles économiques des projets à impact social. <i>BANQUE DES TERRITOIRES - GROUPE CAISSE DES DÉPÔTS</i>	L'équilibre des pouvoirs au sein de la relation président/directeur. <i>FEHAP</i>	Recevoir des libéralités. Comment ? Quelle stratégie ? <i>IN EXTENSO</i>	Comment la transformation numérique peut accélérer le développement d'un projet solidaire ? <i>FRANCE ACTIVE</i>
Cartographie des risques, un élément clé de réponse à la responsabilité du dirigeant. <i>DELOITTE</i>	Construire des modèles économiques innovants sur la base de nouveaux partenariats : quelles opportunités pour quels besoins ? <i>FRANCE ACTIVE</i>	Quelle communication financière associée aux nouvelles règles comptables ? <i>DELOITTE</i>	Comment présenter et défendre son projet pour convaincre des mécènes ? <i>DELSOL AVOCATS</i>
ESS, levier de développement des territoires. <i>EY</i>	Pilotage et gestion de la petite et moyenne association. <i>IN EXTENSO</i>	La responsabilité financière des dirigeants mandataires sociaux des associations. <i>MAIF</i>	La place du numérique dans le projet associatif en 2019. <i>SOLIDATECH</i>
	Les organismes sans but lucratif et les successions immobilières. <i>CONSEIL SUPÉRIEUR DU NOTARIAT</i>	Digitalisation des RH dans le secteur sanitaire et médico-social : enjeux et facteurs clés de succès. <i>GROUPE AÉSIO</i>	

“ **Une journée de formation, d'information et d'échanges pour optimiser la gestion, le développement et le financement des associations et fondations** ”

..... 24 conférences techniques & 2 temps forts

9h00	11h15	14h00	16h15
Les 10 ans du fonds de dotation : pérennité ou transformation en FRUP ? <i>CNCC</i>	Quel rôle économique pour les associations & fondations aujourd'hui, et demain ? <i>CONFÉRENCE PLÉNIÈRE</i>	Digital : un levier de développement d'innovation sociale dans l'ESS. <i>CHORUM</i>	Associations & Fondations, au cœur de l'innovation sociale ! <i>CONFÉRENCE PLÉNIÈRE</i>
Le nouveau règlement comptable : comment l'appliquer en janvier 2020 ? <i>CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES</i>	Rebondir après une épreuve : le rôle des structures de l'ESS. <i>CHORUM</i>	L'impact social dans les associations : une approche RSE pour le mesurer. <i>CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES</i>	Organismes gestionnaires d'établissements ESMS : le point sur vos futures obligations comptables au 1 ^{er} janvier 2020. <i>CNCC</i>
Objectifs de développement durable : l'opportunité d'innover pour les associations ? <i>FONDATION DE FRANCE</i>	Comment essaimer un projet qui fonctionne ? <i>CRÉDIT COOPÉRATIF</i>	Mettre en avant son impact sociétal peut-il faciliter l'accès aux financements ? <i>CRÉDIT COOPÉRATIF</i>	L'évaluation : des méthodes mais surtout une nouvelle façon d'être et d'agir. <i>FONDATION DE FRANCE</i>
Les modèles économiques des projets à impact social. <i>BANQUE DES TERRITOIRES - GROUPE CAISSE DES DÉPÔTS</i>	L'équilibre des pouvoirs au sein de la relation président/directeur. <i>FEHAP</i>	Recevoir des libéralités. Comment ? Quelle stratégie ? <i>IN EXTENSO</i>	Comment la transformation numérique peut accélérer le développement d'un projet solidaire ? <i>FRANCE ACTIVE</i>
Cartographie des risques, un élément clé de réponse à la responsabilité du dirigeant. <i>DELOITTE</i>	Construire des modèles économiques innovants sur la base de nouveaux partenariats : quelles opportunités pour quels besoins ? <i>FRANCE ACTIVE</i>	Quelle communication financière associée aux nouvelles règles comptables ? <i>DELOITTE</i>	Comment présenter et défendre son projet pour convaincre des mécènes ? <i>DELSOL AVOCATS</i>
ESS, levier de développement des territoires. <i>EY</i>	Pilotage et gestion de la petite et moyenne association. <i>IN EXTENSO</i>	La responsabilité financière des dirigeants mandataires sociaux des associations. <i>MAIF</i>	La place du numérique dans le projet associatif en 2019. <i>SOLIDATECH</i>
	Les organismes sans but lucratif et les successions immobilières. <i>CONSEIL SUPÉRIEUR DU NOTARIAT</i>	Digitalisation des RH dans le secteur sanitaire et médico-social : enjeux et facteurs clés de succès. <i>GROUPE AÉSIO</i>	

Une journée de formation, d'information et d'échanges pour optimiser la gestion, le développement et le financement des associations et fondations



Le rendez-vous incontournable des responsables & dirigeants du secteur associatif

10 Espaces animations

Village numérique, conseils de dircom, café-librairie, services aux associations...



90 Partenaires & exposants

pour bénéficier de conseils d'experts



Et avec la participation exceptionnelle de...



Programme détaillé et inscriptions sur www.forumdesassociations.com



ÉDITO

Spécial Forum National des Associations & Fondations



Ensemble pour construire l'avenir !

Pour cette 14^e édition, le Forum National des Associations & Fondations placera au cœur des débats les évolutions du contexte réglementaire et législatif, mais plus encore les enjeux et opportunités d'action du secteur associatif et, plus largement, de l'économie sociale et solidaire.

Pacte de croissance des PME, loi Pacte, réforme du mécénat... Face à cette nouvelle donne, les associations, les fondations et l'ensemble des acteurs de l'ESS bénéficient d'une occasion unique d'écrire ensemble une nouvelle page de leur histoire et de mettre en avant leur créativité, leur agilité et leur capacité à coconstruire.

Conçu comme un lieu unique de formation, d'information et d'échange, nous avons élaboré, avec l'aide de notre comité d'orientation, un programme complet qui vous permettra de faire un point d'étape sur les évolutions et les enjeux du secteur et vous apportera des solutions concrètes pour le pilotage quotidien et le développement de votre association.

Une opportunité unique d'actualiser vos connaissances, de partager votre expérience et de rencontrer les meilleurs experts.

Bon Forum à tous !



Sophie ROUXEL
Commissaire général



Laurent BACCOUCHE
Directeur général adjoint

Comité d'orientation :

- Yaële AFERAT • Pierre ALDROVANDI • Christian AUBAY • Sylvie ALLENO • Stéphanie AUBERT • Jack-Yves BOHBOT • Laurent BUTSTRAËN • Charles-Aymeric CAFFIN • Charlotte DEBRAY • Philippe-Henri DUTHEIL • Blandine FOURDRINIER • Emmanuel GAGNEROT • Aurélie GAONAC'H • Solène GIRARD • Philippe GUAY • Chakib HAFIANI • Philippe JAHSHAN • Claudine JASSON • François JÉGARD • Sandrine LAURENT • Virginie LEFORT • Dominique LEMAISTRE • Sabine LENGLET • Aude LEOTOING • Franck LEROY • Jean-Claude MARTY • Philippe ROLLAND • Christian SERPAUD • Laurent TERRISSE • Jean-Pierre VERCAMER • Laura VIGNIER

Origine du papier : Suède • Taux de fibres recyclées : 0 % • Protot : 0,03 kg/t



La base de données en ligne pour vous aider à piloter votre association

Gagnez du temps

- Une sélection de documentation parfaitement adaptée à vos besoins, pour accéder rapidement à l'information
- Recherche et navigation faciles grâce à un moteur de recherche simple et puissant

Gérez votre association en toute sécurité

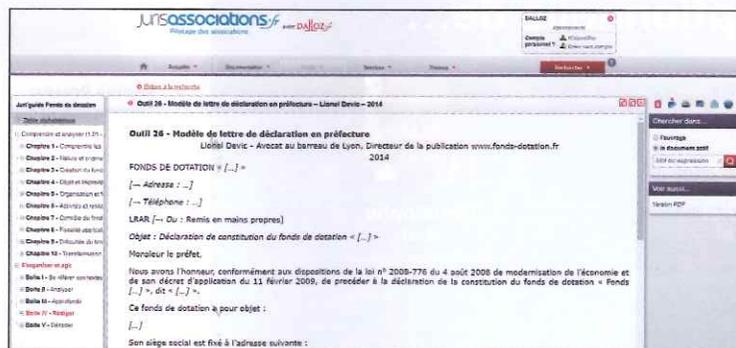
- Les documents juridiques de référence mis à jour en continu pour une information toujours d'actualité
- 2 questions au service de renseignement juridique : l'appel expert (logo)

Accédez à la documentation de référence, essentielle et opérationnelle

- 2 codes fondamentaux enrichis : Code des associations et Code du travail
- La revue emblématique des associations : Juris associations, ainsi que les archives depuis 1993, pour retrouver l'actualité et le partage d'expérience de vos pairs
- Un ouvrage de référence : Juris corpus Droit des associations et des fondations
- Collection Juri'guide : des outils pratiques et opérationnels



Découvrez un exemple de Juri'guide Fonds de dotation



Pour en savoir plus, contactez le service client :

Au 01 40 92 20 85 (prix d'un appel local) ou à l'adresse serviceclient@dalloz.fr

PAROLES D'ACTEURS

IN EXTENSO



CHRISTIAN SERPAUD

EXPERT-COMPTABLE,
COMMISSAIRE AUX COMPTES –
ASSOCIÉ, IN EXTENSO

Pour les associations qui peuvent les recevoir, la recherche de libéralités semble être une alternative intéressante pour véhiculer leur notoriété et obtenir des ressources financières privées. Intégrer une telle stratégie ne doit pas être une simple déclaration d'intention mais respecter des étapes incontournables.

La structure doit intégrer cette démarche dans sa propre organisation. En plus d'avoir la capacité juridique pour être éligible, disposer d'une équipe dédiée aux compétences multiples (lobbying, communication, organisation juridique, etc.) ou se constituer un réseau (notaires, banquiers, avocats fiscalistes) sont autant de coûts qu'il faudra mettre en adéquation avec les gains escomptés. Alors, ne faut-il pas simplement être opportuniste et faire avec ses propres moyens, même limités ?

Nos intervenants spécialistes avocat, notaire, expert en immobilier nous donneront leurs avis. Des témoignages d'associations bénéficiaires de legs et donations évoqueront les difficultés et parfois les pièges qu'elles ont dû éviter. Les récentes évolutions législatives prévues par le nouveau plan comptable seront présentées par un expert-comptable à l'occasion de cette conférence. ■

CONFÉRENCE

Recevoir des libéralités : comment ? Quelle stratégie ?

➔ 14h - 15h30

CHORUM

PASCAL PIGOT

DIRECTEUR GÉNÉRAL DE CHORUM



L'enquête de la 3^e édition du Baromètre national sur la qualité de vie au travail dans l'économie sociale et solidaire sera menée du 14 octobre au 8 novembre 2019 !

Depuis 2013, Chorum, expert en protection sociale complémentaire de l'ESS, observe et diffuse des données sur la qualité de vie au travail (QVT) des salariés et dirigeants à travers son baromètre national triennal. Grâce aux analyses des deux premiers baromètres, le secteur de l'ESS peut mesurer l'évolution de la QVT de ses salariés et dirigeants pour construire des démarches de progrès adaptées.

La 3^e édition, sous forme d'enquête en ligne, est réalisée avec l'appui des principales organisations d'employeurs et de salariés, des mouvements de l'ESS, de l'Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail (Anact) et le soutien technique de l'institut de sondage CSA. Lors du Forum national des associations et fondations, des tablettes seront disponibles sur le stand Chorum pour répondre à l'enquête.

Les résultats nationaux seront disponibles au cours du premier trimestre 2020 et seront suivis, au deuxième trimestre, d'analyses par branche professionnelle et par territoire. ■

STAND 100

Espace « Prévention – Santé et QVT Lab »

➔ 8h30 - 18h30

CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES



CHAKIB HAFIANI

PRÉSIDENT DU COMITÉ « SECTEUR NON MARCHAND », CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES

Le nouveau règlement comptable applicable aux associations et fondations dès le 1^{er} janvier 2020 induit des changements sur des aspects fondamentaux tels que les subventions, les contributions volontaires en nature, les legs, les donations, les fonds dédiés, les obligations engendrées par l'appel public à la générosité, la traçabilité des financements reçus et la comptabilisation de la gestion. Les comptes annuels sont désormais mieux définis et ont un contenu plus structuré et plus riche, un compte d'emploi des ressources (CER) revisité et un nouveau compte de résultat par origine et destination (CROD). Cette réforme, que nous avons exposé les grands axes l'an dernier, nécessite, dès maintenant que les dispositions sont officielles, un véritable plan d'action idoïne de la part de ces entités, incluant des analyses juridiques, des adaptations en termes d'organisation, de process et de moyens d'information.

C'est une formidable opportunité pour les associations et les fondations de repenser les fondamentaux de leur communication financière afin de satisfaire les besoins légitimes des parties prenantes, telles que les financeurs. Les experts-comptables qui accompagnent au quotidien sont mobilisés pour relever avec succès ce défi. ■

CONFÉRENCE

Nouveau règlement comptable : comment l'appliquer à partir du 1^{er} janvier 2020 ?

9h - 10h30

FONDATION DE FRANCE



NATHALIE SENECAL

EXPERT-CONSEIL SANTÉ ET RECHERCHE, DIRECTION DU MÉCÉNAT, FONDATION DE FRANCE

L'évaluation ne se résume pas à des méthodes : c'est surtout une nouvelle façon d'être et d'agir.

Pourquoi évaluer quand son objet même relève de l'intérêt général ? En dehors de toute pression externe, un certain nombre d'associations et fondations ne perçoivent pas l'intérêt d'évaluer leurs actions. D'autant que, dans la pratique, démontrer l'efficacité des actions menées est plus complexe qu'il n'y paraît. C'est pourtant un enjeu majeur de professionnalisation du secteur.

La question de l'évaluation dans le monde associatif français est relativement récente et reste délicate : elle est souvent perçue comme limitée à des indicateurs chiffrés et pas suffisamment comme un moyen de valoriser la contribution du service ou de l'action menés.

Si l'évaluation s'appuie sur diverses méthodes, notamment pour appréhender les aspects qualitatifs d'une action d'intérêt général, elle s'adosse surtout à une culture de l'ouverture et de la curiosité, à une façon d'être et d'agir qui doit inspirer les acteurs dès le démarrage de leur projet. En éclairant l'action menée sous des angles divers, elle contribue à la reconnaissance de l'engagement du secteur associatif. ■

CONFÉRENCE

L'évaluation : des méthodes mais surtout une nouvelle façon d'être et d'agir

→ 16h15 - 17h45

COMPAGNIE NATIONALE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES



JEAN BOUQUOT

PRÉSIDENT DE LA COMPAGNIE NATIONALE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les organismes gestionnaires d'établissements sociaux et médico-sociaux (ESMS) devront suivre de nouvelles obligations comptables à compter du 1^{er} janvier 2020 !

Les personnes morales de droit privé à but non lucratif, gestionnaires d'établissements sociaux et médico-sociaux, établissent des comptes annuels selon les dispositions des règlements ANC n°s 2014-03 et 2018-06. Des comptes administratifs de clôture sont également établis pour chaque ESMS dans le respect des dispositions du code de l'action sociale et des familles.

Le futur règlement comptable, qui sera homologué d'ici la fin de l'année, comprendra notamment des dispositions relatives à la comptabilisation des dettes pour congés payés, aux fonds destinés à financer le renouvellement d'investissements, à la durée des amortissements ainsi qu'à la ventilation du résultat de l'exercice. La gouvernance des organismes gestionnaires doit, dès maintenant, anticiper la mise en œuvre de ces dispositions, sensibiliser et former ses salariés et ses bénévoles, adapter son système d'information et sa politique de communication financière.

Sur ces chantiers à ouvrir au plus vite, les commissaires aux comptes de ces organismes pourront, grâce à leurs avis et recommandations, contribuer à fiabiliser et sécuriser la nouvelle organisation comptable des ESMS. ■

CONFÉRENCE

Organismes gestionnaires d'établissements ESMS : le point sur vos futures obligations comptables au 1^{er} janvier 2020

→ 16h15 - 17h45

Le RDV incontournable des Responsables & Dirigeants du **secteur associatif**

Palais des Congrès - Paris

IMPACT
BÉNÉVOLAT
MÉCÉNAT
INNOVATION

Programme & inscription sur forumdesassociations.com

80
conférences
& ateliers

5 000
visiteurs
attendus

350
experts
mobilisés

90
partenaires
& exposants

PAROLE D'ACTEUR

RAH HANUS BILOT

Députée générale, Réseau national des Juniors Associations (RNJA)



RNJA et son réseau travaillent depuis des années dans un objectif d'espace éducatif respectueux de l'autonomie des jeunes, dans une logique de majorité accompagnée dans le respect des initiatives des jeunes, de leurs capacités d'action. C'est un cadre simple qui ne pousse pas les jeunes à agir d'une manière spécifique dans leur organisation, mais à réfléchir aux moyens pour atteindre leurs buts. La Junior Association est un espace d'expérimentation permettant aux jeunes de se construire, c'est un lieu de fraternité où se créent des affi-

nités et où se développe un esprit créatif commun. Les jeunes gagnent en compétences et développent leur savoir-être, aussi bien en tant que citoyen que bénévole associatif.

La démarche de la Junior Association repose sur un principe de confiance et d'accompagnement permettant aux jeunes de gagner en responsabilité dans un espace sécurisé. C'est en leur donnant droit à l'erreur, sans jugement de la part des adultes qui les entourent, qu'ils exercent leur droit à la citoyenneté, dans un cadre bienveillant et

pédagogique. Le RNJA a la conviction que laisser aux plus jeunes une autonomie réelle et la capacité d'agir leur permet de devenir des citoyens plus impliqués et investis dans la société et ses défis. Si beaucoup ne se sont pas engagés dans l'intérêt général au départ, leur projet et la somme des intérêts individuels donnent naissance à des réponses collectives. Les interactions avec les acteurs des territoires permettent aussi aux jeunes de mieux connaître et comprendre les institutions. En proposant aux jeunes de prendre la place de ces dernières, de se saisir de leur rôle, en les formant, les acteurs du réseau leur donnent accès à de réelles responsabilités. Être conscient de son rôle de citoyen et de son potentiel d'action avant 18 ans, c'est possible ! ■



PAROLE D'ACTEUR

JEAN-FRANÇOIS SERRES

Référént national, Monalisa

l'isolement relationnel massif qui caractérise nos sociétés d'individus et touche particulièrement les plus vulnérables. Faire la question sociale d'une lumière nouvelle. Ceux qui y sont confrontés n'ont personne sur qui compter et le sentiment de ne compter pour personne leur fait perdre le sens de leur vie : n'ayant aucune place, ils ne savent plus qui ils sont. L'incertitude des existences s'ajoute à l'inégalité des situations. Cette nouvelle forme de misère interrompt le fait associatif. En effet, au cœur des engagements associatifs faits de multiples échanges humains et ajustements mutuels, faibles et souvent invisibles, naît une puissante chaîne de relais. Ceux qui y participent en sont les premiers bénéficiaires et les premiers pourvoyeurs. Les associations

respirent au rythme de ces relations solidaires qu'elles créent entre les gens. Et si ces relations ne constituent plus l'ambition première de leurs projets, elles étouffent, se contractent et meurent. Ce profond besoin de lien social met donc le fait associatif au défi : saura-t-il susciter les convivialités et les solidarités proches qui manquent désormais cruellement ? Saura-t-il trouver les formes adaptées à notre temps et se déployer assez et suffisamment vite ? C'est tout l'enjeu porté notamment par la démarche Monalisa : coopérer et mailler les territoires de dynamiques associatives proches, centrées sur la production et la culture de relations concernées. Des coopérations territoriales naissent et se développent partout, elles accélèrent la mise en réseau et la création d'équipes citoyennes.

Parmi les transitions profondes que nous traversons, celle du vivre ensemble n'est pas la moindre. Il faut en prendre la mesure car elle conditionne la résilience qu'il nous faut avoir pour traverser ensemble toutes les autres. Passer d'une société qui épuise le socle invisible de notre concorde à une société qui, au contraire, produit de la bienveillance, de l'entraide, du *care*² est une urgence sociale. Ce virage vital vers une société inclusive ne se prendra pas sans une puissante et ambitieuse politique d'appui aux engagements associatifs et au développement du pouvoir collectif de décider et d'agir des citoyens. ■

1. L'isolement relationnel touche 5,5 millions de personnes en France. Les personnes en situation de précarité, de handicap ou très âgées sont deux fois plus concernées que les autres.
2. En français, « prendre soin ».

Reconnaissance est synonyme de gratitude collective et individuelle. Collective, tout d'abord, car l'engagement associatif contribue positivement à renforcer la cohésion sociale dans notre pays, le vivre et le faire ensemble, et à nourrir des projets collectifs dans les territoires. Dans certaines communes rurales, les associations sont les dernières actrices présentes aux côtés des services publics. À ce jour, la proposition de loi en faveur de l'engagement associatif portée par le groupe MoDem à l'Assemblée nationale est un premier pas du côté des pouvoirs publics pour soutenir l'engagement associatif. Individuelle, ensuite, car reconnaître l'engagement associatif, c'est également soutenir les parcours d'engagement. Pour près de 30 % des bénévoles, cela passe d'abord par des moyens financiers accrus pour mener à bien leurs actions¹. À ce titre, l'abondement du Fonds pour le développement de la vie associative (FDVA) à la hauteur de ces enjeux est un préalable. 27 % des bénévoles pointent la nécessité d'être formés². La création en 2016 du compte d'engagement citoyen (CEC), permettant d'octroyer des heures de formation dans le cadre du compte personnel d'activité (CPA), a été une avancée³. Toutefois, outre le fait qu'il reste limité aux dirigeants bénévoles, sa réelle mise en œuvre reste au point mort dans l'attente d'un décret à paraître.

La ligne rouge de la reconnaissance

La question de la valorisation des compétences que l'engagement bénévole permet de développer et qui peuvent trouver une traduction dans le monde professionnel se pose également de plus en plus. La ligne

rouge est comme toujours que cette reconnaissance consiste à faire entrer l'engagement associatif dans des cases qui ne sont pas les siennes. Récemment, le conseil départemental de l'Aisne a relancé le débat du revenu de solidarité active (RSA) contre bénévolat. Mais, comme évoqué précédemment, il convient de rappeler que la reconnaissance de l'engagement passe par une connaissance de ce qu'est l'engagement associatif : un choix et non une obligation, ni la contrepartie d'une aide sociale.

Volontariat d'animation : l'illustration d'un besoin de reconnaissance juridique

Qui dit reconnaissance de l'engagement dit aussi reconnaissance juridique et capacité à innover en matière de droit, comme créer un statut pour le volontariat dans les accueils collectifs de mineurs. L'engagement éducatif des volontaires, qui concerne 200 000 jeunes

RECONNAISSANCE DE L'ENGAGEMENT ASSOCIATIF : ENJEUX ET PERSPECTIVES

La reconnaissance de l'engagement associatif suppose une connaissance de la réalité qu'il recouvre en termes de nombre, de forme et de nature. Une fois ce constat partagé, un éclairage sur l'état des lieux des pratiques actuelles s'impose.

animateurs, doit avoir un cadre défini, avec des modalités qui protègent contre toute forme de précarisation de l'emploi. Parce qu'une société démocratique et solidaire doit favoriser l'accès aux vacances et aux loisirs du plus grand nombre, elle doit prendre en compte à sa juste valeur la participation solidaire des animateurs et directeurs volontaires, comme c'est le cas des pompiers volontaires. En effet, reconnaître l'engagement, c'est penser des modalités différenciées pour agir avec d'autres, comme une troisième voie s'agissant des volontariats, à l'image des services civiques, entre bénévolat et salariat. Cette reconnaissance doit se structurer en permanence en droit et se mettre en cohérence avec le droit européen. En définitive, les éléments de reconnaissance de l'engagement portent en eux cet esprit d'associativité au service du bien commun et d'un idéal démocratique de participation et d'action. ■



Anne-Claire Devoge
Vice-présidente
du Mouvement associatif

1. Recherches et Solidarités, « La France bénévole 2017 », 14^e éd., juin 2017.
2. *Ibid.*
3. JA 2017, n° 555, p. 42, étude G. Dedieu.

SOCIÉTÉ DE L'ENGAGEMENT : LE RÔLE DES ASSOCIATIONS ET DES ENTREPRISES

est incontestable que les associations occupent une place centrale dans le processus d'engagement des citoyens, il est intéressant d'observer que les entreprises ont su se saisir du sujet. Retour sur le point de vue de chacun de ces deux acteurs.



PAROLE D'ACTEUR

HUBERT PÉNICAUD
Vice-président de France bénévolat

Associations tissent un lien de proximité avec les citoyens, là où ils vivent, à l'écoute de leurs envies, leurs attentes, leurs besoins. Ainsi, 1,5 million d'associations¹ regroupent à plus de 20 millions d'adhérents² et mobilisent 13 millions de bénévoles², 1,85 million de salariés³ et plus de 100 000 jeunes en service civique chaque année. La France est riche d'un maillage associatif qui couvre l'ensemble de l'Hexagone, créant du lien dans tous les territoires et favorisant les coopérations entre eux.

Enfin, à mesure qu'elles se créent, les associations portent une formidable capacité à répondre à la demande sociale, au plus près de la population. Elles apportent des réponses rapides, efficaces, évolutives, qui reposent avant tout sur l'engage-

ment des acteurs et leur capacité de créativité, d'initiative, de solidarité.

L'action et l'initiative des associations sont à l'origine notamment des Samu sociaux dans tous les départements, de la filière de valorisation des textiles, des services à domicile de toute nature, de presque toutes les réponses aux besoins des personnes en situation de handicap, des pratiques sportives et culturelles dans la plupart des communes de France, de la création de grands festivals, de la gestion d'une réserve naturelle sur deux. Les associations représentent la France des solutions pour, par et avec les citoyens engagés. C'est ainsi qu'elles sont souvent un partenaire essentiel de l'action des pouvoirs publics pour imaginer des dispositifs et, parfois, les trans-

former en politique publique : les « territoires zéro chômeur » actuellement en expérimentation sont nés de l'action associative ; l'engagement de service civique pour 140 000 jeunes en 2018 est une politique publique dont le succès est porté par l'implication des associations depuis 2010. Ces deux exemples, très largement relayés dans les médias, incarnent ce qui caractérise la société de l'engagement : des actions utiles aux autres et à la société, mises en œuvre par des personnes qui s'associent et se reconnaissent dans des valeurs partagées de solidarité, de justice, de fraternité.

Répondre à la demande sociale est essentiel. Pourtant, dans un monde aux multiples mutations, l'enjeu est aujourd'hui d'apporter une contribution massive et durable à la réussite des transitions actuelles. Grâce à l'engagement des bénévoles, parfois en lien avec des salariés et des volontaires, de nombreuses associations prennent part à l'adaptation de la société au vieillissement, aux enjeux migratoires, à la bataille pour

¹ V. Tchernonog, L. Prouteau, *Le Paysage associatif français - Mesures et évolutions*, 3^e éd., Juris éditions, mai 2019 ; dossier « Paysage associatif - De la France au cœur ne s'arrête pas... », JA 2019, n° 596, p. 15.

² V. Tchernonog, L. Prouteau, *Le Paysage associatif français - Mesures et évolutions*, préc.

³ V. Tchernonog, L. Prouteau, *Le Paysage associatif français - Mesures et évolutions*, préc.



PAROLE D'ACTEUR

ANTONELLA CELLOT-DESNEUX
Déléguée générale, Les entreprises pour la Cité

l'emploi, à la recherche d'autres voies que celles des modèles de développement dominants. Ces défis nécessitent de créer de nouvelles alliances, au sein même du monde associatif, avec les pouvoirs publics et avec les acteurs de l'économie marchande. Les objectifs de développement durable (ODD) des Nations unies sont un nouvel horizon ; les associations s'engagent à les mettre en œuvre dans chaque territoire avec la participation des citoyens et en créant des coopérations.

Bien sûr, les associations portent en elles les ressorts individuels et collectifs de l'engagement. Pour tous et avec chacun, l'engagement associatif est facteur d'émancipation. Il permet de sortir des carcans sociaux ou culturels et de développer des compétences, formelles ou non formelles, dans un projet collectif. Pour tous et avec chacun, l'engagement associatif est vecteur d'implication citoyenne, il offre une alternative au chacun pour soi, fait vivre le lien social. Alors que l'engagement associatif mobilise majoritairement les citoyens déjà les plus inclus, les associations doivent faire de la place à ceux qui en sont le plus éloignés, pour réussir le pari d'une société de l'engagement, pour tous ! ■

1,5 million

d'associations permettent à plus de 20 millions d'adhérents de s'unir et mobilisent 13 millions de bénévoles, 1,85 million de salariés et plus de 100 000 jeunes en service civique chaque année.

Si l'on parle de société de l'engagement, il faut que l'État, la société civile, mais aussi les entreprises s'engagent ensemble. L'engagement adopte des formes multiples qui mutent autant que la société évolue. Les entreprises se sont approprié ce sujet d'abord dans le cadre de leur politique de responsabilité sociétale, mais cette dynamique se situe désormais au plus haut niveau de leur stratégie. Pour preuve, les directions de l'engagement qui se créent, la naissance des premières entreprises à mission ou encore les formats d'action qui se multiplient : sensibilisation à de grandes causes, journées et congés solidaires, bénévolat, dons, entrepreneuriat social, mécénat de compétences.

Agir en faveur du bien commun est désormais considéré comme un investissement et non plus comme une dépense annexe car cela répond à des enjeux stratégiques conciliant impact sociétal positif et meilleure performance économique sur le long terme. Au sein des entreprises présentant un fort taux d'engagement, on remarque d'une façon générale une productivité accrue, un absentéisme plus faible, un esprit d'équipe plus présent ainsi qu'une plus grande appétence à l'innovation et à la prise de risques.

L'entreprise se doit de travailler le niveau d'engagement de ses collaborateurs dont la demande de faire davantage est de plus en plus forte et elle doit réfléchir à comment les y encourager pour pouvoir continuer à les motiver, renforcer leur sentiment d'appartenance, donner du sens à leur travail en favorisant leur satisfaction afin de les retenir,

mais également pour attirer des nouveaux talents et participer à la marque employeur. Les différentes actions permettent d'améliorer l'image et la réputation de l'entreprise, participent à l'ancrage territorial des organisations, favorisent l'innovation grâce à des collaborateurs qui développent leur agilité, leur autonomie et qui font rejaillir sur leur entreprise leur capacité d'expérimentation. Si les formats d'engagement sont de plus en plus efficaces et les bénéfices associés reconnus, il est indispensable de prendre en compte les aspirations et les besoins des collaborateurs, de proposer à chacun le dispositif le mieux adapté en y associant la gouvernance et le management intermédiaire et en impliquant le plus grand nombre dans les différents métiers de l'entreprise pour faire de cette dernière le moteur essentiel de la société de l'engagement.

Les associations ont un vrai rôle à jouer auprès de ces mêmes entreprises. Or, il y a une quinzaine d'années, ces deux mondes échangeaient peu, à la fois à cause d'une défiance du monde associatif vis-à-vis de l'entreprise et du manque de professionnalisme que pouvait inspirer le monde associatif aux yeux de l'entreprise. Ce n'est heureusement plus le cas aujourd'hui et, d'ailleurs, ces univers se rapprochent : les associations développent des modèles entrepreneuriaux et les entreprises se tournent vers l'intérêt général, créant ensemble des modèles hybrides. Demain, le trio gagnant sera bien composé des entreprises et des associations qui devront impérativement être associées aux pouvoirs publics. ■

RECONNAISSANCE DE L'ENGAGEMENT ÉTUDIANT AU NIVEAU EUROPÉEN

Dans le contexte européen actuel où la place et la participation des jeunes dans la société sont mises en avant à travers la stratégie de la jeunesse de la Commission européenne¹ et des dispositifs tels que le service civique et le corps européen de solidarité, la reconnaissance de l'engagement des jeunes se pose.

En septembre 2018, Animafac s'est lancé avec six partenaires européens² le projet Erasmus+ « European Student Engagement Project » (European STEP), une grande étude qui interroge la reconnaissance de l'engagement et sa valorisation dans les parcours étudiants. À terme, le projet vise à établir un panorama des pratiques dans différents pays et à contribuer à la reconnaissance de l'engagement des étudiants en Europe, notamment en tant que facteur de développement de compétences transversales complémentaires à celles acquises dans les parcours académiques.

Première étape : cartographie

En premier temps, une cartographie des dispositifs législatifs et réglementaires encadrant la reconnaissance de l'engagement dans les États membres de l'Union européenne (UE) a été réalisée³. Il a ainsi été remarqué qu'il n'y a pas de termino-

logie unique pour désigner l'engagement au niveau européen. Certains pays parleront plutôt de « volontariat » (*volunteering* en anglais, *voluntariado* en espagnol), ou encore d'engagement civique (*civic engagement*). Dans le cadre du projet « European STEP », l'engagement est donc à prendre au sens large pour désigner les engagements associatifs, bénévoles, extra-académiques, politiques et syndicaux, la participation à des activités de citoyenneté et de solidarité et l'implication des étudiants dans leur université, à travers des mandats électifs par exemple.

Par ailleurs, la cartographie des cadres nationaux a révélé les différences entre les pays en termes de législation sur le sujet. Les 28 États membres ont été classés selon trois catégories :

- la première concerne les pays où il existe un cadre législatif sur la reconnaissance de l'engagement pour l'enseignement

supérieur notamment : Croatie, Espagne, Estonie, Finlande, France, Hongrie, Irlande, Lituanie et Slovénie. Les établissements de l'enseignement supérieur peuvent décider des mécanismes de reconnaissance (validation de crédits ECTS, aménagement des emplois du temps, annexe au diplôme, etc.). Par exemple, en France, avec la loi relative à l'égalité et à la citoyenneté promulguée en janvier 2017⁴, les établissements doivent mettre en place des modalités pour la validation des compétences, connaissances et aptitudes acquises au cours d'une expérience d'engagement au titre de la formation d'un étudiant ;

- la deuxième regroupe les pays où il existe un cadre législatif indépendant de l'enseignement supérieur : Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Italie, Luxembourg, Malte, Portugal, République tchèque, Roumanie et Royaume-Uni. Selon les cas, le cadre permet d'obtenir des certificats d'engagement, de volontariat ou encore d'attester des compétences acquises qui peuvent être utilisés pour intégrer le marché du travail ou candidater à l'université, mais ne sont pas pris en compte dans les cursus académiques. En Roumanie, depuis la loi sur le volontariat (Act on Volunteering) de 2013, entrée en vigueur en 2014, les structures qui accueillent des volontaires peuvent leur délivrer un certificat des connaissances et compétences acquises au cours du volontariat ;

- la troisième catégorie concerne les pays où il n'y a pas de cadre sur la question : Bulgarie, Chypre, Grèce, Lettonie, Pays-Bas, Pologne, Slovaquie et Suède. Néanmoins, des initiatives voient le jour. Par exemple, en Slovaquie, l'outil en ligne D-Skills est testé



depuis 2017 au sein de l'Université Matej Bel dans le cadre du projet Volwen (« Le volontariat comme moyen d'accéder à l'emploi ») pour reconnaître les compétences acquises par les volontaires.

Deuxième étape : enquête en ligne

Dans un deuxième temps, une enquête a été menée avec un questionnaire en ligne destiné aux établissements de l'enseignement supérieur européens afin de recueillir des informations sur leurs pratiques et modalités de reconnaissance. 120 réponses complètes de 104 établissements différents issus de 26 pays de l'UE⁵ ont été recueillies entre le 19 février et le 29 avril 2019.

L'enquête a révélé que l'engagement étudiant est une préoccupation des établissements ayant répondu. Pour une large majorité, l'engagement fait partie de la stratégie de l'établissement (seulement six indiquent le contraire et cinq ne savent pas) et il existe une politique pour l'engagement

(pour 65 %, elle est déjà en place et pour 9,17 %, c'est en cours).

De plus, il apparaît que les établissements prennent en main la question de la reconnaissance en adoptant des mesures diverses allant de la valorisation par des remises de prix (30,83 %) ainsi que des espaces dédiés et de la communication sur le campus (49 %) à la validation par l'octroi de crédits ECTS (53,33 %) et l'intégration de l'engagement dans certains cursus (44,17 %). Des aménagements de la formation sont également possibles (35,83 %), de même que des formations pour les étudiants engagés (35,83 %), un statut spécifique (27,50 %), la délivrance d'une annexe au diplôme (33 %) ou encore d'un certificat de l'engagement (28,33 %). Il est intéressant de noter que, pour la plupart, ces institutions ne limitent pas l'engagement étudiant aux activités menées sur les campus et privilégient la reconnaissance d'engagements réguliers plutôt que ponctuels. La question de la reconnaissance des compétences extra-académiques reste

encore à creuser dans la troisième étape du projet. En effet, l'enquête a montré que 26,67 % des répondants reconnaissent des compétences différentes de celles identifiées dans les parcours académiques, 34,17 % ne le font pas et 37,50 % ne savent pas ce qu'il en est.

Troisième étape : guides d'entretiens

La troisième étape de l'étude⁶ est en cours avec la préparation de guides d'entretiens à destination des étudiants engagés, des professeurs et des personnels administratifs amenés à travailler sur ces questions pour les interroger sur leur conception de l'engagement, leurs besoins ainsi que leurs attentes vis-à-vis des processus de reconnaissance.

L'ensemble des résultats permettra à Animafac et ses partenaires de mettre en place des outils de formation pour contribuer à une meilleure reconnaissance de l'engagement dans toute l'UE. ■

¹ https://ec.europa.eu/youth/policy/strategy/engage_fr.
² et de partenariat stratégique sur 34 mois, le projet STEP implique la Fondation européenne des universités (EUF) au Luxembourg, l'Université de Cergy-Pontoise en France, l'Université de

Valladolid en Espagne, l'Université de Vienne en Autriche, le Bureau de la vie étudiante de l'Université de Dublin en Irlande et le Centre des volontaires de l'Université de Varsovie en Pologne.
³ www.animafac.net > « Nos projets européens » > « European STEP ».

⁴ L. n° 2017-86 du 27 janv. 2017, JO du 28, art. 29, réd. C. éduc., art. L. 611-9 ; JA 2017, n° 556, p. 37, étude X. Delpech ; v. égal. décr. n° 2017-962 du 10 mai 2017, JO du 11, art. 1^{er}, réd. C. éduc., art. D. 611-7 à D. 611-9, JA 2017, n° 560, p. 12, obs. E. Benazeth.

⁵ Aucune réponse du Luxembourg et de la Slovaquie n'a été reçue.
⁶ Pour suivre les avancées de l'étude, www.animafac.net > « Nos projets européens » > « European STEP ».



Lola Bonnet-Pol
Chargée d'études européennes, Animafac



INTERVIEW

BÉATRICE ANGRAND
Présidente de l'Agence
du service civique¹

Le formidable succès du service civique pour la jeunesse

Quelle est la place du service civique aujourd'hui dans le parcours d'engagement des jeunes, notamment suite à la création du service national universel (SNU) ?

Depuis son lancement en 2010², ce sont plus de 370 000 volontaires qui se sont engagés en service civique en France ou à l'international (pour 2 % d'entre eux) et 2 276 pour la seule année 2018³. Entre 2015 et 2018, l'augmentation se porte à 15 %. Comme politique publique, le service civique est devenu le premier vecteur d'engagement des jeunes. La création du SNU permettra de mettre en place un continuum d'engagement, dans une logique de parcours, donnant la possibilité aux jeunes citoyens de découvrir leur capacité d'action puis d'approfondir leur engagement s'ils le souhaitent. Avec le SNU au service de la formation et le service civique au service de la vie, c'est une complémentarité qui forme une génération de jeunes citoyens désireux d'être acteurs pour un monde plus solidaire et plus durable. Créer cette logique de parcours est une priorité pour l'Agence,

qui est aussi en charge du volet « Jeunesse et Sport » du programme Erasmus + et du corps européen de solidarité.

Avez-vous des éléments quantitatifs ou qualitatifs quant à la perception du service civique par les jeunes ?

Engouement pourrait constituer le maître mot ! Ce que révèle notre dernier baromètre Ifop⁴, c'est tout d'abord la très forte notoriété du service civique auprès des Français : 93 % connaissent le dispositif ; ils sont, pour notre public cible, 92 % chez les jeunes âgés de moins de 26 ans. Parmi eux, plus d'un tiers des jeunes interrogés ont déjà cherché à prendre part au dispositif, en effectuant ou en candidatant à une mission. Ce que dit également notre baromètre, c'est le formidable succès du dispositif pour la jeunesse, avec des résultats perceptibles tant sur l'entrée dans l'emploi, sur le retour à la formation, sur la volonté de continuer à s'engager que sur le développement de la confiance en soi pour les jeunes volontaires. Enfin, d'un point de vue plus subjectif, ils sont près de 87 % à être satisfaits de leur mission et

94 %⁵ recommanderaient le service civique à leur entourage. C'est, à mon sens, l'indicateur le plus important de la qualité de ce que nous construisons ensemble, avec les 11 000 organismes agréés (collectivités, associations, fondations reconnues d'utilité publique, établissements publics, etc.) qui accueillent des volontaires.

Quelles sont les perspectives de développement, y compris budgétaires, pour le service civique ?

Les volontaires sont chaque année plus nombreux à vouloir donner de leur temps pour s'engager au service des autres, plus que nous ne pouvons en accueillir. Nous nous attendons à ce que cette tendance se renforce notamment grâce au premier pas dans l'engagement que constitue le SNU. Outil de citoyenneté, d'insertion, d'orientation, le service civique a fondamentalement changé le regard de la société sur les jeunes, et inversement. Nous souhaitons toucher en priorité les publics les plus éloignés (jeunes volontaires en quartier prioritaire de la politique de la ville, jeunes volontaires résidant dans les zones rurales ou encore jeunes en situation de handicap), mais également amplifier la stratégie de développement des missions de service civique à l'étranger tout comme l'accueil de volontaires étrangers en France. Pour y parvenir, nous devons continuer à assurer la visibilité des trois programmes portés par l'Agence du service civique. Nous espérons que les pouvoirs publics alloueront les moyens nécessaires à son bon fonctionnement, pour que chaque jeune qui souhaite agir au service des autres puisse le faire. ■

¹ En charge du service civique, des volets « Jeunesse et Sport » du programme européen Erasmus + et du corps européen de solidarité.
² L. n° 2010-241 du 10 mars 2010, JO du 11.
³ Agence du service civique, « Rapport d'activité 2018 », juill. 2019.

⁴ Agence du service civique, Ifop, « Baromètre Connaissance, représentations et potentiel d'attractivité du service civique », juin 2019.
⁵ Agence du service civique, « Rapport d'activité 2018 », préc.



LE CRÉDIT MUTUEL, LA PREMIÈRE BANQUE DES ASSOCIATIONS*

Fort de ses valeurs de responsabilité et d'engagement social, de solidarité et de proximité, **le Crédit Mutuel est le partenaire de près de 410 000 associations et organismes à but non lucratif.**

Que vous soyez dirigeant ou non, il vous accompagne dans votre engagement et vous permet de consacrer le maximum de votre énergie à votre mission grâce à ses services personnalisés et à son site internet dédié, Associatheque.fr !

Crédit Mutuel

* Source : Enquête 2017 - Centre d'Economie de la Sorbonne - Centre de Recherche sur les Associations
- Viviane Tchernonog - Mesure en termes de budget des associations géré en banque principale.